

Immatriation au Registre Foncier

1	Réception de la demande d'immatriation provenant du Registre Foncier <ul style="list-style-type: none">Vous avez un délai de 30 jours pour donner suite à cette demande
2	Choix du géomètre pour l'exécution des travaux Envoi de la feuille jaune signée au géomètre et envoi du reste des documents au Registre Foncier
3	Dès réception de cette feuille, le bureau de géomètre informe le Registre Foncier que le choix a été fait
4	Relevé sur le terrain
5	Etablissement du dossier complet de cadastration (plan et tableau de mutation, documents techniques) Envoi des différents éléments au Registre Foncier et à l'Office de l'Information du Territoire

